



# LE P'TIT PIRIN

De Vouillé-les-Marais

DECEMBRE 2007 N° 65

## Le Mot du Maire

En février dernier, mon propos parlait des chiens errants. Malheureusement, ce problème est récurrent et se trouve dans toutes les communes. Un éleveur de moutons de Vouillé-les-Marais en a fait les frais à 3 reprises : une trentaine d'animaux ont péri par le fait de chiens qui les ont attaqués. **Cela est inadmissible et le conseil municipal et moi-même comprenons sa colère.** Par contre, cela ne justifie pas que le Maire soit désigné comme responsable dans une certaine gazette. Je me suis préoccupé de ce problème dès le début de l'année en prenant un arrêté pour verbaliser les propriétaires d'animaux en divagation. Encore faut-il attraper ces chiens, ce n'est pas évident ! J'ai pris un nouvel arrêté pour missionner un piégeur qui a posé des cages-pièges. Je suis intervenu auprès de la Gendarmerie pour qu'une enquête soit diligentée rapidement : là encore, il faut trouver les chiens qui ont accompli leur carnage et apporter les preuves. D'autre part, la prairie communale a été entourée d'une clôture en barbelés, comme le sont toutes les autres prairies de ce type dans d'autres communes (le Poiré, Montreuil, Lairoux etc...) et comme le sont aussi les prairies qui appartiennent à des propriétaires privés. Il n'est pas possible de tout sécuriser, c'est au propriétaire de chaque animal d'éviter la divagation. La loi du 5 mars 2007 et ses décrets d'application des 6 et 10 septembre 2007 me permettent de **prendre un nouvel arrêté beaucoup plus draconien.** Il est actuellement soumis à l'approbation de la Préfecture ; il sera mis à l'affichage dès son retour mais je préférerais ne pas avoir à l'appliquer. Je comprends parfaitement qu'un chien puisse s'évader une fois exceptionnellement ; par contre, ceux dont les chiens divagent régulièrement se verront opposer cet arrêté.

**Alors que ceux qui sont dans ce cas, fassent un effort pour empêcher leur animal de sortir du chenil. Merci.**

**Jacky Mothais**

## INFOS UTILES

### Mairie

Tous les matins  
9 h - 12 h 30  
Fermé le mercredi  
Samedi matin 9 h - 12 h  
Fermé le 1er samedi du mois

Tél. 02 51 52 55 04  
Fax 02 51 52 51 27

### Bibliothèque :

Lundi : 17 h 30 à 18 h 30  
Mercredi : 10 h à 12 h  
Vendredi : 16 h 30 à 18 h

Tél. 02 51 51 53 78

### Centre de Soins

Tél. 02 51 56 71 38

### A.D.M.R.

(aides ménagères et travailleuses familiales)

Tél. 02 51 56 79 77

### ASSISTANTE SOCIALE

Mme SOULARD  
Permanence Mairie  
de Chaillé les Marais  
Le vendredi matin

**PROCHAINE REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
JEUDI 13 DECEMBRE  
20H30**

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2007

**Tarif concessions cimetière et columbarium** : cinquantenaire : 89 Euros ; trentenaire : 64 Euros. Emplacement columbarium pour 15 ans au dépôt de l'urne : 412 Euros ; 30 ans : 670 Euros ; ouverture de case : 27 Euros ; dispersion des cendres : 16 Euros.

**Aménagement de la Rue Pierre Vigot (nouveau lotissement)** : le conseil municipal autorise Mr le Maire à lancer un appel d'offre pour la création de cette voie et les réseaux d'eaux pluviales.

**Achat de drapeaux** : suite aux vols, le conseil municipal donne son accord pour faire l'achat de nouveaux drapeaux français.

**Logement communal aménagement d'une douche** : le conseil municipal accepte le devis de Mr PRUNIER d'un montant de 1 927,80 Euros TTC pour l'installation d'une douche et d'un ventilateur mural.

**Indemnité au comptable** : le conseil municipal accepte le versement d'une indemnité à Mr POULARD, nouveau comptable du Trésor à Chaillé-les-Marais.

**Emprunt** : le conseil municipal accepte de faire un emprunt de 72 000 Euros auprès de la Caisse du Crédit Mutuel pour le financement des projets communaux.

**Déclaration d'Intention d'Aliéner** : le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption pour la vente du terrain cadastré section ZD N° 7, situé « le Marais Burgos ».

**Travaux d'éclairage public** : les travaux de la rue des Pluviers seront terminés avant fin janvier 2008 et les travaux de remise à niveau seront terminés avant fin février 2008.

**Réveillon de l'Avent** : il aura lieu le 7 décembre 2007 à la salle des fêtes et sera animé par « Manue et Gio » pour un montant de 200 Euros, charges en plus.

**Aménagement piste cyclable et sentier piétonnier rue du Vivier** : le montant prévisionnel de cet aménagement s'élève à 105 000 Euros ; Mr le Maire propose de solliciter une subvention du Conseil Général.

**Extension du réseau d'eau potable** : le conseil municipal accepte que la commune prenne en charge l'alimentation en eau potable du lotissement privé des Grosses Terres, d'un montant de 2 800 Euros H.T. Le coût sera réclamé au lotissement dans le cadre de la P.V.R. (participation pour voies et réseaux).

**Location de mini-pelle pour certains travaux** : le conseil municipal donne son accord pour la location d'une mini-pelle, nécessaire afin que les employés effectuent certains travaux notamment les busages d'eaux pluviales, les liaisons inter-quartiers, Galliot vers la route du Marais, la construction d'un préau à l'atelier etc...

**Aménagement de la Route des Vignes et aménagement de la zone artisanale** : suite à l'appel d'offres, la commission a procédé à l'ouverture des plis. Aucune décision n'a été prise en ce qui concerne la Route des Vignes ; pour la zone artisanale, l'offre de la SCP SIAUDEAU BOURGOIN a été retenue.

**Vente du Bébé bus de la Halte garderie** : le conseil municipal autorise la vente du bébé bus pour un montant de 10 000 Euros.



## TOUS EN SCENE A VOUILLE LES MARAIS



Le Comité des Fêtes et d'Animation de Vouillé les Marais organise une Soirée

« TOUS EN SCENE »

Le samedi 15 décembre 2007 à la salle des fêtes de Vouillé les Marais à 20h30

Sketches, théâtre et chansons seront au rendez-vous.

Une soupe à l'ognon sera servie à l'entracte

Et pour continuer la soirée, chantez avec nous un répertoire de chansons françaises.

Entrée : 5 € Gratuit pour les enfants de moins de 11 ans

Pour tout renseignement : Sylvie : 02.51.52.57.85 ou Frédéric : 02.51.50.74.01



### REVEILLON DE L'AVENT

Vendredi 7 décembre

À partir de 19h00  
À la salle des fêtes de Vouillé les Marais

Entrée et animation gratuites

**Il n'est pas encore trop tard pour s'inscrire  
afin de prévoir les places assises.**

**Vous pouvez déposer votre coupon d'inscription à la  
mairie jusqu'au lundi 03/12/07**



### CLUB L'ESPERANCE

Concours de belote

**Mercredi 12 décembre 2007**

**Salle des fêtes de Vouillé les marais**

Inscription 7 € à partir de 13 h00

Lots : jambon arrière,  
jambon avant, etc....

1 lot pour chaque participant  
Buvette, gaufres, café.

### TELETHON 2007

Collectons les bouteilles en plastique

Déposez les au SMEOM pour  
« LA GUIRLANDE DE L'ESPOIR »

Le 08 décembre 2007



**Mobilisons nous !**

Syndicat Mixte pour l'Élimination des Ordures Ménagères du  
secteur de Luçon : 50 Rue du Président de Gaulle—Luçon  
Tel : 02.51.28.05.11



### ECOLE DU MARAIS DES CYGNES

FETE DE NOËL

En présence du père Noël

**VENDREDI 14 DECEMBRE 2007**

À partir de 18h30

**Salle des fêtes de Vouillé les Marais**

Buffet froid servit après le spectacle  
Crudités, charcuterie, rôti de porc, glace,  
apéritif offert.

Tarifs :

Adulte : 7 €

Enfants jusqu'à 12 ans : 3 €

Réservation à l'épicerie au plus tard pour le 07 décembre.

*Gratuit pour les enfants de l'école*



Le comité des fêtes et d'animation de Vouillé les Marais se  
réunit le 1er mardi de chaque mois à 20h30 à la salle des  
fêtes pour débattre des événements à venir.

Vous êtes les bienvenus pour ce moment de convivialité  
(prévoyez 1 h à 1 h 1/2)

Prochaine date à retenir : **mardi 4 décembre  
20h30 — Salle des Fêtes**

Le bureau du Comité